



## Ma question a disparu de votre site de renseignements grtatuits

Par **Jaouen**, le **14/07/2008** à **09:36**

Curieusement après avoir refusé l'offre payante de votre collaborateur , je ne vois plus apparaître ma question sur votre site soi-disant gratuit ( mise en demeure par numéricable ) . Etonnant non . Et bla bla bla rnrnAh ce monde du juridique qui pratique tel l'insecte scatophile !rnrnrnAdios

Par **Admin**, le **14/07/2008** à **14:19**

merci monsieur de vérifier avant de dire n'importe quoi au sujet de notre site. Experatoo est entièrement gratuit.rnrnVOus auriez pu également regarder dans votre espace membre pour la retrouver:rnh[http://www.experatoo.com/droit-en-general/mise-demeure-numericable\\_21843\\_1.htm](http://www.experatoo.com/droit-en-general/mise-demeure-numericable_21843_1.htm)rnrncordialement

Par **Jaouen**, le **15/07/2008** à **18:25**

Bonjour ,rnrnIl n'empêche que la première réponse reçue dans ma boîte de messagerie était une offre de votre partenaire ( payante ) qui proposait de répondre sous 48h00 . Ayant reçue une mise en demeure de payer sous 48 h 00 et pas de réponse sur votre forum GRATUIT , cela pouvait porter pour le moins à confusion .rnrnBien entendu , si je m'estime compétent , j' envisage d'aider les autres ( même si je n'ai pas de réponse à ma question ) . Le problème est que si j'étais compétent comme vous , je n'aurais pas besoin de poster une question ou

demander de l'aide aux forums .rnrnSincères salutations , cher administrateur .

Par **Tisuisse**, le **15/07/2008 à 18:45**

Bonjour Jaouen,rnrnJe suis allé sur votre liste de messages en cliquant, le plus simplement du monde, sur "ses messages" et j'y ait trouvé votre 1er message auquel, effectivement, il n'y a aucune réponse. Je pense savoir pourquoi vous n'avez pas reçu de réponse. Votre message a été déposé sur la FAQ (foire aux questions) et non sur le chapitre consacré au "droit général". Si vous pouvier reformuler votre question sur le bon forum, je ne doute pas un instant que vous recevrez des réponses.rnrnSachez par ailleurs que les spécialistes qui répondent à toutes les questions posées le font tous avec leur connaissances et... BENEVOLEMENT, alors, cool, zen, tranquilos... ne nous fâchons pas.rnrnD'avance, merci pour eux.

Par **Jaouen**, le **16/07/2008 à 11:43**

Merci à vous de renseigner même les grincheux qui n'ont pas acquis malgré l'âge la zennitude !rnrnTotal respect pour les bénévoles .

Par **Admin**, le **16/07/2008 à 12:16**

Bonjour,rnrn Notre partenaire n'envoie pas lettre de mise en demeure, c'est simplement une offre promotionnelle pour les membres d'experatoo, rien de plus. Notre partenaire propose simplement une réponse en 48h. Libre à vous d'aller consulter le site, je veux bien voir votre mail de mise en demeure, parce que dans ce cas, c'est grave, surtout quand on ne demande rien.rnrnA bientôt.

Par **Jaouen**, le **16/07/2008 à 17:03**

Cher administrateur ,rnrnrnVous m'avez mal lu ou je me suis mal expliqué .rnrn Je n'ai jamais dit que votre partenaire avait fait une mise en demeure ( pourquoi l'aurait-il fait d'ailleurs ? ) .rnrnJe parlais de la mise en demeure d'EFFico Soreco mandatée par numéricâble qui est d'ailleurs au départ la raison de ma venue sur votre site . Je souhaitais avoir des renseignements de personnes compétentes quant à une position raisonnable à prendre face à ce genre d'injonction à payer .rnrnVotre partenaire est en effet libre de présenter des offres promotionnelles comme moi de les refuser .rnrnSincères salutations .

Par **Admin**, le **16/07/2008 à 17:07**

Bonjour,  
Ok très bien !! en effet, j'avais compris de travers, je n'ai pas compris que vous faisiez allusion à votre question. Dans ce cas la discussion est close !!  
En espérant que vous obtiendrez une réponse rapidement  
A+